

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2012-37 créant l'unité mixte de recherche UMR 1098 ;

Vu la décision n° 2016-56 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1098 ;

Vu la décision n° 2017-35 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1098 ;

Vu la décision n° 2022-232 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1098 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 17 novembre 2022 ;

Décident :

Article 1 : Monsieur Olivier ADOTEVI est nommé directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR 1098 intitulée " Interactions Hôte-Greffon-Tumeurs - Ingénierie Cellulaire et Génique ", à compter du 15 décembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 15 décembre 2022.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG